

Tarifs

Tarif 1 : Personnels de l'Éducation nationale rémunérés par l'ENESR ou les administrations partenaires, parents d'enfants handicapés, étudiants, candidats individuels.
Tarif 2 : Personnels hors Éducation nationale dont la formation est financée par l'employeur (entreprises, associations, collectivités).



Développer l'éducation inclusive (EI)

Accessibilité pédagogique

Code	Titre du stage	Dates	Tarifs
El-ap1	L'élaboration de la construction du nombre chez les élèves à Besoins éducatifs particuliers (BEP)	Avril et juin 2020 <i>Elearning</i>	Tarif 1 : 200 € Tarif 2 : 400 €
El-ap2	Enseigner les mathématiques à des élèves avec des Troubles du spectre autistique (TSA)	Avril et juin 2020 <i>Elearning</i>	Tarif 1 : 200 € Tarif 2 : 400 €
El-ap4	La question de l'apprentissage adapté aux besoins des jeunes polyhandicapés. En partenariat avec le CESAP	Nous contacter	Nous contacter
El-ap5	Approches sensorielles et motrices de l'apprentissage des enfants avec troubles du spectre autistique	11 et 12 juin 2020	Tarif 1 : 220 € (repas inclus) Tarif 2 : 420 € (repas inclus)
El-ap6	Le Plan d'accompagnement personnalisé : un outil pédagogique pour la scolarisation des collégiens avec TSA	3 mars 2020	Tarif 1 : 110 € (repas inclus) Tarif 2 : 210 € (repas inclus)
El-ap7	Le psychologue scolaire comme personne ressource dans les TSA	3, 4 et 5 juin 2020	Tarif 1 : 330 € (repas inclus) Tarif 2 : 630 € (repas inclus)
El-ap8	Évaluation psychologique des enfants/adolescents en situation de handicap : troubles mentaux, troubles psychiques, troubles cognitifs	27 et 28 avril 2020	Tarif 1 : 220 € (repas inclus) Tarif 2 : 420 € (repas inclus)
El-ap9	Rédiger un compte rendu d'évaluation psychologique des enfants/adolescents en situation de handicap pour la MDPH	2 et 3 mars 2020	Tarif 1 : 220 € (repas inclus) Tarif 2 : 420 € (repas inclus)
El-ap10	UEMA, UEEA, Ulis-école : des bases pour enseigner à des enfants avec TSA	22 au 26 juin 2020	Tarif 1 : 550 € (repas inclus) Tarif 2 : 1050 € (repas inclus)
El-ap12	Apprentissage de la lecture pour les élèves présentant des Troubles du spectre de l'autisme (TSA)	4, 5 et 6 mai 2020	Tarif 1 : 330 € (repas inclus) Tarif 2 : 630 € (repas inclus)
El-ap13	Handicap rare : enseigner à des enfants sourds avec troubles associés et les accompagner dans leur parcours	15 au 19 juin 2020	Tarif 1 : 440 € (repas inclus) Tarif 2 : 840 € (repas inclus)

Outils numériques et scolarité

Code	Titre du stage	Dates	Tarifs
El-on1	Sélection et utilisation de logiciels et d'applications tablettes pour des élèves avec troubles du spectre autistique	18 et 19 mai 2020	Tarif 1 : 220 € (repas inclus) Tarif 2 : 420 € (repas inclus)
El-on2	Les outils numériques au service des apprentissages pour les élèves à besoins éducatifs particuliers	24 et 25 juin 2020	Tarif 1 : 220 € (repas inclus) Tarif 2 : 420 € (repas inclus)
El-on3	Traitement de texte et adaptation gros caractères	20 avril 2020	Tarif 1 : 110 € (repas inclus) Tarif 2 : 220 € (repas inclus)
El-on4	La production de ressources numériques adaptées pour des élèves déficients visuels	21 et 22 avril 2020	Tarif 1 : 220 € (repas inclus) Tarif 2 : 420 € (repas inclus)

Les dates sont susceptibles de modification en cours d'année, n'hésitez pas à nous contacter par mail à formation.continue@inshea.fr ou par téléphone au 01 41 44 38 45 pour confirmer les dates.





Connaître et accompagner (CA)

Amélioration des pratiques professionnelles

Code	Titre du stage	Dates	Tarifs
CA-prat1	Lire et écrire en braille intégral	13 au 15 novembre 2019	Tarif 1 : 430 € (repas inclus) Tarif 2 : 830 € (repas inclus)
CA-prat2	Initiation et perfectionnement dans certaines spécificités du braille	2 au 4 juin 2020	Tarif 1 : 330 € (repas inclus) Tarif 2 : 630 € (repas inclus)
CA-prat3	Différenciation pédagogique	Nous contacter	Nous contacter
CA-prat4	Personne ressource ASH : rôles et missions dans la construction d'un collège inclusif	4 mars 2020	Tarif 1 : 110 € (repas inclus) Tarif 2 : 210 € (repas inclus)
CA-prat5	Analyse de pratiques professionnelles réflexives	12 heures sur l'année. Nous contacter.	Nous contacter
CA-prat6 EI-ap9	Rédiger un compte rendu d'évaluation psychologique des enfants en situation de handicap pour la MDPH	2 et 3 mars 2020	Tarif 1 : 220 € (repas inclus) Tarif 2 : 420 € (repas inclus)
CA-prat7	Mettre en place un partenariat avec un AESH	3 février 2020 de 9h00 à 12h00	Tarif 1 : 50 € Tarif 2 : 100 €
CA-prat8	Professionnaliser les enseignants d'UPE2A (Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants)	19 et 20 mai 2020	Tarif 1 : 220 € (repas inclus) Tarif 2 : 420 € (repas inclus)
CA-prat9	Ouvrir l'école aux parents pour la réussite de leur enfant	24 septembre 2019	Tarif 1 : 110 € (repas inclus) Tarif 2 : 210 € (repas inclus)
CA-prat10	D'une culture à l'autre	14 et 15 novembre 2019	Tarif 1 : 220 € (repas inclus) Tarif 2 : 420 € (repas inclus)
CA-prat11	Accueillir un élève allophone ou du voyage	20 et 21 avril 2020	Tarif 1 : 220 € (repas inclus) Tarif 2 : 420 € (repas inclus)

Connaissance des publics

Code	Titre du stage	Dates	Tarifs
CA-publ1	Dysphasie, mieux connaître pour mieux agir Trouble spécifique du langage oral, durable et persistant	4 février 2020	Tarif 1 : 110 € (repas inclus) Tarif 2 : 210 € (repas inclus)
CA-publ2	Dyslexie, mieux connaître pour mieux agir Trouble spécifique du langage écrit, trouble du langage écrit durable et persistant	3 décembre 2019	Tarif 1 : 110 € (repas inclus) Tarif 2 : 210 € (repas inclus)
CA-publ3	Dyspraxie, mieux connaître pour mieux agir Trouble spécifique de la coordination motrice	20 janvier 2020	Tarif 1 : 110 € (repas inclus) Tarif 2 : 210 € (repas inclus)
CA-publ4	Troubles du comportement chez l'enfant et l'adolescent : de l'identification à la scolarisation	23 et 24 septembre 2019 ou 29 et 30 avril 2020	Tarif 1 : 220 € (repas inclus) Tarif 2 : 420 € (repas inclus)
CA-publ5	Les élèves intellectuellement précoces : évaluation, compréhension, scolarisation et accompagnement	12 et 13 novembre 2019 ou 8 et 9 juin 2020	Tarif 1 : 220 € (repas inclus) Tarif 2 : 420 € (repas inclus)
CA-publ6 EI-ap8	Évaluation psychologique des enfants/adolescents en situation de handicap : troubles mentaux, troubles psychiques, troubles cognitifs	27 et 28 avril 2020	Tarif 1 : 220 € (repas inclus) Tarif 2 : 420 € (repas inclus)
CA-publ7	Déficience intellectuelle : origines, évaluation, compréhension, scolarisation et accompagnement	16 et 17 décembre 2019 15 et 16 juin 2020	Tarif 1 : 220 € (repas inclus) Tarif 2 : 420 € (repas inclus)
CA-publ8	Sensibilisation aux troubles du spectre autistique	25,26 et 27 février 2020	Tarif 1 : 330 € (repas inclus) Tarif 2 : 630 € (repas inclus)
CA-publ9	Stratégies et modes de communication (enfant) : communiquer avec un enfant en situation de handicap ou à besoin particulier	2 jours	Tarif 1 : 220 € (repas inclus) Tarif 2 : 420 € (repas inclus)
CA-publ10	Stratégies et modes de communication auprès de publics adultes à besoin particulier	2 jours	Tarif 1 : 220 € (repas inclus) Tarif 2 : 420 € (repas inclus)





Faciliter et accompagner l'insertion professionnelle (FA)

Transition : de la formation à l'emploi

Code	Titre du stage	Dates	Tarifs
FA-empl3	Formation des référents professionnels pour l'accompagnement de jeunes en situation de handicap	16 et 17 janvier 2020	Nous contacter

Recrutement et management

Code	Titre du stage	Dates	Tarifs
FA-recrut1	Comment manager des collaborateurs en situation de handicap ?	1 jour	Tarif 1 : 110 € (repas inclus) Tarif 2 : 210 € (repas inclus)
FA-recrut2	La démarche de recrutement d'une personne en situation de handicap	1 jour	Tarif 1 : 110 € (repas inclus) Tarif 2 : 210 € (repas inclus)



Contribuer à l'accessibilité numérique (AN)

Code	Titre du stage	Dates	Tarifs
AN1	La production des dessins en relief assistés par ordinateur	22 au 26 juin 2020	Tarif 1 : 550 € (repas inclus) Tarif 2 : 1050 € (repas inclus)
AN2	Word accessible	18 novembre 2019	Tarif 1 : 110 € (repas inclus) Tarif 2 : 210 € (repas inclus)
AN3	Contribuer de manière accessible sur le web	5 mai 2020	Tarif 1 : 110 € (repas inclus) Tarif 2 : 210 € (repas inclus)



Les journées d'études (JO)

Code	Titre du stage	Dates	Tarifs
J01	Littérature et handicap, pour lire et pour rêver	22 octobre 2019	Nous contacter
J02	Déficiência visuelle et éducation inclusive : quoi de neuf ?	5 juin 2020	30 € (repas inclus)
J03	Ressources numériques adaptées : matériels et logiciels pour la scolarisation des élèves handicapés	25 mars 2020	Gratuit
J04	L'école inclusive, mode d'emploi	avril 2020	30 € (repas inclus)
J05	Autisme et outils numériques	20 mai 2020	Gratuit
J06	Handi'Sciences. 9 ^e édition	avril-mai 2020	30 € (repas inclus)



INFORMATIONS PRATIQUES

Conditions générales de vente

Article 1 : Missions de l'institut

L'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (ci-après : INSHEA) assure, outre des missions de recherche et de création de ressources pédagogiques, une mission de formation initiale et continue. Compte tenu de ses capacités d'accueil sur son site de Suresnes, l'INSHEA peut être amené à proposer des formations sur d'autres sites.

Article 2 : Calendrier des formations

L'ensemble des formations de l'INSHEA est disponible sur son site internet à la rubrique « formation ». Il est possible de consulter et de télécharger le plan de formation continue : <http://www.inshea.fr>
Ce plan de formation est susceptible d'être modifié en cours d'année.

Article 3 : Hébergement et restauration

L'hébergement est proposé dans la limite des chambres disponibles. Les tarifs sont fixés chaque année par le Conseil d'administration.
Les repas et les nuitées sont toujours facturés au stagiaire. Il lui appartient de se faire éventuellement rembourser par son employeur ou autorité de tutelle.
(Pour plus d'information : nous consulter)

Article 4 : Participation aux formations

La participation aux formations implique que les personnes inscrites possèdent les connaissances pré-requises ou y répondent par leurs compétences.
Seule la participation à l'intégralité d'une formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de stage.
La présence d'un stagiaire est attestée par sa signature dans chacune des colonnes correspondant à chaque demi-journée de la feuille d'émargement.
L'attestation de stage est remise à l'issue du stage directement au stagiaire.

Article 5 : Documents contractuels

Les inscriptions constituent des commandes fermes et définitives sous réserve des cas d'annulation prévus aux articles 13 et 14 ci-après.
Si la demande de formation est formulée sous couvert du chef d'établissement, ce dernier transmet la demande au service formation du rectorat ou de l'inspection académique, qui valide ou non la demande et procède à l'inscription en retournant la fiche d'inscription à l'INSHEA.
Pour les demandeurs individuels, il convient d'adresser la fiche d'inscription au service de la formation de l'INSHEA, accompagnée du règlement.
Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le demandeur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente, qui prévalent sur tout autre document du demandeur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Article 6 : Modification des conditions de formation

L'INSHEA se réserve le droit d'apporter à tout moment les modifications qu'il jugerait utile à ses programmes, prestations et plannings de cours, en vue de les adapter aux participants. Il se réserve le droit de modifier si nécessaire les intervenants programmés et d'annuler les formations prévues, dans les conditions de l'article 13.

Article 7 : Conditions de responsabilité

Dans tous les cas la responsabilité de l'INSHEA vis-à-vis du demandeur ne saurait excéder le total des sommes payées par celui-ci à l'INSHEA au titre des présentes.

Article 8 : Assurance responsabilité civile

Le demandeur s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée du stage une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs ou indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de l'INSHEA.

Il garantit l'INSHEA contre tout recours exercé par des tiers à son encontre pour leurs agissements préjudiciables ou ceux de ses préposés.

Article 9 : Conditions financières

Les prix figurent sur le programme de chaque stage, ils ne sont pas assujettis à la TVA. Ces prix sont forfaitaires et incluent les documents remis au stagiaire. Ils s'entendent hors frais de transport, de restauration et d'hébergement.

- Tarif 1 : Personnels de l'EN rémunérés par l'ENESR ou les administrations partenaires, parents d'enfants handicapés, étudiants, candidats individuels.
- Tarif 2 : Personnels hors Éducation nationale dont la formation est financée par l'employeur (entreprises, associations, collectivités).

Ils sont fixés chaque année par le Conseil d'administration.

Article 10 : Modalités de règlement

Pour les demandeurs individuels le règlement du prix du stage, dans sa totalité, doit accompagner le retour de la fiche d'inscription.

Pour les stagiaires inscrits par l'intermédiaire d'un organisme tiers, une convention et son annexe financière fixent les conditions de règlement. En général, ce dernier est dû à réception de la facture.

Article 11 : Règlement par un Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA)

Si le responsable de l'établissement demandeur de formation souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au demandeur et réglé avant le début du stage.

Si l'INSHEA n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au premier jour de la formation, l'intégralité du coût du stage sera facturée au demandeur.

Article 12: Délais de paiement et pénalités de retard

Le délai de paiement est de 30 jours à réception de la facture. Tout retard de paiement pourra Lorsque les sommes dues en principal ne sont pas mises en paiement à l'échéance prévue au contrat ou à l'expiration du délai de paiement, l'INSHEA a droit, sans qu'il ait à les demander, au versement des intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

Article 13: Conditions d'annulation et de report

13-1 : Annulation par le demandeur

Toute annulation, doit être communiquée par écrit. En cas d'annulation, moins de 10 jours ouvrables avant le début du stage, ou en cas d'absence du participant inscrit, le montant de la participation reste immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire. L'INSHEA autorise le demandeur à substituer au stagiaire empêché, avant le début du stage, une autre personne ayant les mêmes besoins de formation.

13-2 : Annulation par l'INSHEA

L'INSHEA se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation en cas d'un nombre d'inscrits insuffisant. Les stagiaires inscrits sont prévenus au moins une semaine avant le début de la formation (sauf cas de force majeure). L'annulation ou le report doivent être clairement notifiés aux personnes inscrites.

En cas de report, la personne pourra maintenir son inscription ou se faire rembourser.

Article 14: Garantie de participation apportée par l'INSHEA

La planification des stages est organisée pour permettre une ouverture intégrale des actions de formation prévues. Néanmoins pour des raisons de composition et d'équilibre pédagogique du groupe de stagiaires, l'INSHEA peut être amené à reporter une date d'ouverture ou à annuler une session dans les conditions de l'article 13-2 ci-dessus.

Article 15: Règlement intérieur

Tout participant à une formation organisée par l'INSHEA est réputé avoir pris connaissance et accepter les termes du règlement intérieur de l'INSHEA, disponible sur son site Internet.

Article 16: Propriété intellectuelle

Sauf indication contraire, l'INSHEA est propriétaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs aux supports de formation distribués aux stagiaires. Aucun usage commercial de ces documents n'est autorisé sans l'accord explicite de l'INSHEA.

Article 17 : Informatique et libertés

En application de l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux Libertés, le demandeur est informé que les données personnelles recueillies lors de son inscription à une formation sont intégrées à un fichier électronique. L'INSHEA s'engage à conserver ces données pour les seuls besoins de la formation et à des fins statistiques. Conformément aux articles 34 et suivants de la loi précitée, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données le concernant.

Pour exercer ce droit, le demandeur doit s'adresser au correspondant Cnil de l'INSHEA par courrier : 58-60, avenue des Landes 92 150 Suresnes.

Article 18 : Attribution de juridiction

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, quel que soit le siège ou la résidence du commanditaire, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Article 19 : Élection de domicile

L'INSHEA élit domicile au 58/60, avenue des Landes – 92 150 Suresnes.